



COMMUNE D'AVRESSIEUX

1A Espace Village
73240 AVRESSIEUX
04 76 37 05 09
mairie@avressieux.com

Le 19 février 2024

ARRÊTÉ DE CIRCULATION PM 24/4

Le Maire de la commune d'AVRESSIEUX (Savoie),

Vu les articles L 2212-2, L 2213-1 et L 2213-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la demande présentée par l'entreprise GATEL – ZA la sage – 73330 DOMESSIN

Considérant que, pour la réalisation des travaux définis à l'article 1^{er} du présent arrêté et assurer la sécurité des usagers, il y a lieu de réglementer la circulation des véhicules,

ARRÊTE

Article 1^{er}

Pour permettre les travaux de réalisation d'une tranchée de 120 ml avec 2 poses de chambres L2C, la circulation sera réglementée à partir du 26 février 2024 et pour une durée de 30 jours route de Montfleury.

Article 2

La circulation sera restreinte et alternée par feux tricolores.

Article 3

La signalisation nécessaire sera mise en place par l'entreprise GATEL – ZA la sage – 73330 DOMESSIN, chargée des travaux.

Article 4

Ampliation de cet arrêté sera :

- transmise à l'entreprise, à la gendarmerie, au Syclum, affichée à la Mairie et sur le site internet de la commune, ainsi que sur les lieux des travaux (par le soin de l'entreprise).

A Avressieux, le 19 février 2024

Le Maire
Paul REGALLET

